Image not found or type unknown

comment obtenir la nationalité de ma grand mére

Par **chouchou06**, le **19/10/2010** à **21:06**

le père et la mère de l'enfant ne sont pas français de nationalité
et non ma petite fille n'est pas né bien avant que j'ai eu la nationalité,la nationalité je l'ai eu en 2004 et à cette époque ma petite fille n'avait que 18ans,mais cet enfant était cité dans l'acte d'acquisition de la nationalité française oui,quand j'ai eu la nationalité,ceux qui travaillent la-bas ont ma demandé si j'accepterais que mes petits enfants ont la nationalité, ils ont qu'a réclamé la nationalité un jour,j'ai accepté.les question a posé est-ce que mes petits enfants ont droit a la nationalité ? quelles sont les démarches a suivre et combien de temps ca va prendre.
je vous prie de bien vouloir me répondre a ma requéte merci d'avance,

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés